

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
COMMUNE DE TRAPPES  
-----

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JANVIER 2021

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
-----

**Présidence :**

Monsieur Ali RABEH

**Présents :**

Ali RABEH, Virginie AUBAUD, Florence BARONE, Pierre BASDEVANT, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Dalale BELHOUT, Matthieu BOLZINGER, Mathieu BOTOLO, Catherine CHABAY, Noura DALI OUHARZOUNE, Hélène DENIAU, Aminata DIALLO, Alienor EBLING, Ayoub EL AMRANI, Abdelhay FARQANE, Gérard GIRARDON, Sandrine GRANDGAMBE, Jamal HRAIBA, Marc LE FOLGOC, Frédéric REBOUL, Jarina SAMAD, Bouna SAMBOU, Abdoul THIAM, Othman NASROU, Nadine BAUDRY, Benoit CORDIN, Luc DAUVERGNE, Josette GOMILA, Brigitte RAWLINSON, Guy MALANDAIN, Annie LE HIR, Jeanine MARY.

**Absents excusés représentés :**

Housseem DHAOUADI représenté par Alienor EBLING

Angélique PERRAUD représentée par Catherine CHABAY

Aurélien PERROT représenté par Gérard GIRARDON

Cheikh AGNE représenté par Annie le HIR

Murielle BERNARD représentée par Anne-Andrée BEAUGENDRE de la délibération 2021-4 à la délibération n° 2021-21 incluse

Djamel ARICHI représenté par Pierre BASDEVANT de la délibération n°2021-13 à la délibération n°2021-21 incluse.

**Absents :** Mustapha LARBAOUI

**Secrétaire :** Abdelhay FARQANE

**Administration :** Grégory PAGANO, Pascal TRAN, Rogatien BOUCHEREAU, Jean-Jacques SEINE, Marie BEHAEGEL, Daniel SEGUIN-CADICHE, Chantal MONNIER.

### **Le Conseil municipal,**

Après avoir désigné Monsieur Abdelhay FARQANE comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

## ASSEMBLEES

- **Prend acte**, du relevé des décisions du Maire (n°2020-209 à n°2020-225 et n°2021-1 à 2021-7 inclus et 2021-9 à 2021-10 inclus)
- **Approuve à l'unanimité de 37 voix pour et 1 abstention** le PV de séance du 14 Décembre 2020.

## AFFAIRES FINANCIERES

### **Attribution du marché de services de nettoyage dans divers bâtiments communaux de la Ville**

- **Précise** que la durée du marché est fixée à un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ou de sa date de notification si celle est postérieure au 1<sup>er</sup> avril 2021. Il pourra être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que la durée du marché ne puisse excéder 4 ans
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre de ce marché.

***Délibéré à l'unanimité le 30 janvier 2021.***

### **Débat d'orientations budgétaires relatif au budget 2021**

- **Prend acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2020, sur la base du rapport présenté en annexe dans les conditions prévues à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

***Prend acte le 30 janvier 2021.***

## EDUCATION

### **Participation aux frais de scolarité des enfants trappistes scolarisés à l'Institut d'Education Motrice « Le château de Bailly » à Bailly**

- **Fixe** le montant de la participation de la Ville aux frais de scolarité des enfants trappistes scolarisés à l'Institut d'Education Motrice « Le château de Bailly » à :
  - 973 € par an et par enfant pour les enfants inscrits en maternelle.
  - 488 € par an et par enfant pour les enfants inscrits en élémentaire et/ou pour les enfants mineurs de 11 ans et plus.
- **Autorise** le Maire à verser à l'Institut d'Education Motrice « Le château de Bailly » la participation de la Ville aux frais de scolarité pour les enfants domiciliés à Trappes et qui y sont scolarisés ;

***Délibéré à l'unanimité le 30 janvier 2021.***

## Soutien aux projets pédagogiques des écoles primaires publiques et privées sous contrat, des collèges et des lycées de la ville de Trappes

- **Abroge** les délibérations suivantes :
  - n°2007-099 du Conseil municipal du 24 septembre 2007 portant création d'une aide aux projets spécifiques des écoles et des collèges et lycées ;
  - n°2011-093 du Conseil municipal du 28 juin 2011 fixant les critères d'attribution des aides exceptionnelles aux écoles et aux collèges ;
  - n°2014-170 du Conseil municipal du 18 novembre 2014 portant sur la modification des modalités d'attribution des subventions aux projets exceptionnels de classes et projets d'école ;
  - n° 2016-093 sur la participation aux projets pédagogiques des écoles : modification de l'allocation ;
  - n°2017-096 du Conseil municipal du 25 septembre 2017 portant participation au projet de coopération éducative des écoles élémentaires et maternelles ;
  
- **Décide** d'octroyer les dotations suivantes aux écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville :

Désignation de dotations obligatoires	Montant
<b>Dotation forfaitaire par élève</b>	36 € par élève
<b>Dotation au fond de bibliothèque</b>	1,5 € par élève
<b>RASED</b> (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés)	1 200 € par dispositif

Désignation des dotations soumises à la subvention du Conseil Départemental	Montant
<b>ULIS</b> (Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire)	1 900 € par dispositif
<b>UPE2A</b> (Unité Pédagogique Enseignement pour Enfant Allophone)	610 € par dispositif

Désignation des dotations facultatives	Montant
<b>ELCO</b> (Enseignement en Langue et Culture d'Origine)	75 € par groupe
<b>Dotation par élève pour l'ouverture de classe</b>	13 € par élève
<b>Dispositifs particuliers</b> (Second Souffle d'Apprentissage, classe ouverte, plus de maîtres què de classe, médecin scolaire)	100 € par dispositif
<b>Sorties incluant transport, droits d'entrée, fournitures</b>	400 € par classe

- **Décide** de subventionner les projets pédagogiques établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré, publics et privés sous contrat de Trappes selon les conditions suivantes :

Pour les écoles primaires publiques et privées sous contrat :

- Chaque année scolaire, une école de 1 à 6 classes peut présenter un projet, une école de 7 classes ou plus peut en présenter deux.
- Les projets des écoles publiques sont définis en lien avec le projet d'école et validé par l'Inspection de l'Education Nationale.
- La subvention de la ville peut représenter jusqu'à 60 % maximum du coût total du projet. Un bonus de 20 % maximum peut être attribué en fonction du lien avec les projets et les acteurs de la ville.
- La subvention peut être complétée par un prêt de matériel municipal ou, pour les classes découvertes, d'une mise à disposition de personnel.
- Les écoles subventionnées s'engagent à réaliser :
  - o Une restitution sous la forme qu'elles souhaitent.
  - o Un bilan-évaluation dont les critères sont présentés lors de la demande de subvention.
  - o Un bilan financier avec présentation de justificatifs. Les sommes non dépensées sont restituées à la ville.

Pour les collèges et lycées publics :

- Les établissements peuvent présenter de 1 à 3 projets, validés par les chefs d'établissement.
- La subvention de la Ville peut représenter jusqu'à 30 % du coût total de chaque projet. Elle ne peut être supérieure à l'équivalent de 500 € par classe participant au projet. Son montant est défini en fonction du nombre d'élèves trappistes concernés.
- Les établissements subventionnés s'engagent à réaliser :
  - o Une restitution sous la forme qu'ils souhaitent.
  - o Un bilan-évaluation dont les critères sont présentés lors de la demande de subvention.
  - o Un bilan financier avec présentation de justificatifs. Les sommes non dépensées sont restituées à la ville.
- **Précise** que les subventions attribuées font l'objet d'une délibération présentée au Conseil municipal.
- **Précise** que les dotations et subventions ci-dessus sont applicables à compter du caractère exécutoire de la présente délibération

**Délibéré à l'unanimité le 30 janvier 2021.**

**Avenant à la convention d'entente intercommunale entre la ville de Trappes et la ville de Voisins-le-Bretonneux ayant pour objet la mutualisation de la production des repas**

- **Décide** d'adopter l'avenant ci-annexé précisant les décisions de la conférence intercommunale de l'entente du 18 décembre 2020

**Délibéré à l'unanimité 30 Janvier 2021**

## INFORMATIQUE

### **Adhésion au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques**

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques pour la période 2022-2025
- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes, ci-annexée, désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et du marché ;

**Délibéré à l'unanimité le 30 Janvier 2021.**

## POLITIQUES CONTRACTUELLES

### **Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle « action cœur de ville »**

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle « action cœur de ville »
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces et conventions nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

**Délibéré à l'unanimité le 30 janvier 2021**

### **Signature de l'avenant à la convention relative au plan yvelinois d'amorce à la rénovation urbaine avec le département des Yvelines.**

Le présent avenant n°1 à la convention plan yvelinois d'amorce a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- L'évolution des subventions allouées :  
**Pour la ville de Trappes :**
  - o La suppression de l'opération : aménagement d'un cheminement piéton (allée Jules Védrières) pour un montant total d'opération de 610 373 € HT et une subvention départementale de 427 261€ (incompatible techniquement avec le projet de restructurant du bailleur social au square Védrières).
  - o L'extension du groupe scolaire Jean Macé pour un montant total d'opération de 2 946 217 € HT et une subvention départementale de 1 836 974 € (contre un montant initial de 1 550 000 € HT et une subvention départementale de 1 085 000 €).
  - o L'aménagement d'un espace public secteur des Merisiers, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Trappes, pour un montant d'opération total de 1 215 328 € HT et une subvention départementale de 850 730 € (contre un montant initial de 724 503 € HT et une subvention départementale de 507 153 €).

- La mise à jour du montant total de la convention, soit 16 377 556 € contre 15 047 802 € dans la convention initiale.
- La modification de l'engagement des opérations par ordre de service travaux avant le 31 décembre 2021 au lieu du 31 décembre 2019 dans la convention initiale.
- La prise en compte du nouveau règlement du Plan d'Amorce modifié par délibération du 11 décembre 2020

Pour la commune de Trappes les modifications sont les suivantes :

Localisation	Désignation opération	Type d'opération	Montant initial	Montant avenant	Montant subvention initial	Montant subvention avenant	Variation	Reste à charge pour la ville
Jean Macé	8/ Extension du groupe scolaire Jean Macé	Équipement public	1 550 000 €	2 946 217 €	1 085 000 €	1 836 974 €	+ 751 974 €	1 109 243 €
Merisiers/ Plaine de Neauphle	9/ Aménagement d'un espace public secteur des Merisiers	Espace public	724 503 €	1 215 328 €	507 153 €	850 730 €	+ 343 577 €	364 598 €
	10/ Extension de l'espace Solidarité Langevin	Équipement public	681 250 €	Inchangé	476 875 €	476 875 €	00 €	204 375 €
	11/ Réaménagement et sécurisation parvis Paul Langevin	Espace public	1 251 846 €	Réalisé	663 835 €	663 835 €	00 €	588 011 €
	Aménagement d'un cheminement piéton (allée Jules Védrières)	Espace public	610 373 €	supprimé	427 261 €		- 427 261 €	00 €
Total :					3 160 124 €	3 828 414 €	+ 668 290 €	1 678 216 €

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention territoriale du Plan yvelinois d'Amorce à la Rénovation Urbaine
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention et tous les actes y afférents.

**Délibéré à l'unanimité le 30 janvier 2021**

**RESSOURCES HUMAINES**

## Mise à jour du tableau des emplois de la Ville

- **Approuve** les modifications apportées au tableau des emplois, telle que présentée ci-après :

Postes supprimés			Postes créés		
Intitulé du poste et durée hebdo du poste	Grade mini	Grade maxi	Intitulé du poste et durée hebdo du poste	Grade mini	Grade maxi
Enseignant (guitare Jazz) Temps non complet 10h	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Enseignant (guitare Jazz) <b>Temps non complet 8h</b>	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe
Enseignant (éveil musical) Temps non complet 6h	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Enseignant (éveil musical) <b>Temps non complet 6h30</b>	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe
Directeur de la restauration	Attaché	Attaché principal	<b>Responsable du service restauration</b>	Attaché	Attaché principal
Directeur des accueils périscolaires et de loisirs	Attaché	Attaché principal	<b>Responsable du service périscolaire</b>	Attaché Ou <b>Animateur</b>	Attaché principal Ou <b>Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>
Directeur des affaires scolaires	Rédacteur	Attaché principal	<b>Directeur de l'Education</b>	Rédacteur	Attaché principal
Directeur de la réussite éducative et de la maison des parents	Attaché	Attaché principal	<b>Responsable de la maison des parents</b>	Attaché	Attaché principal
Agent d'accueil (maison des parents)	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	Agent d'accueil (maison des parents)	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles Ou	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles Ou <b>Adjoint administratif</b>

				<b>Adjoint administratif</b>	<b>principal de 1ère classe</b>
Auxiliaire de puériculture	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	Auxiliaire de puériculture	<b>Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe</b>	<b>Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe</b>
Psychomotricienne	Technicien paramédical de classe normale	Technicien paramédical de classe supérieure	Psychomotricien	Technicien paramédical de classe normale Ou <b>Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale</b>	Technicien paramédical de classe supérieure Ou <b>Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste hors classe</b>
Orthophoniste Temps non complet 11h	Technicien paramédical de classe normale	Technicien paramédical de classe supérieure	Orthophoniste Temps non complet 11h	Technicien paramédical de classe normale Ou <b>Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale</b>	Technicien paramédical de classe supérieure Ou <b>Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste hors classe</b>
Directeur adjoint des affaires générales	Rédacteur	Attaché principal	<b>Responsable des affaires générales</b>	Rédacteur	Attaché principal
Chargé de recrutement et formation	Rédacteur	Attaché	<b>Responsable du pôle développement emplois et compétences</b>	<b>Attaché</b>	<b>Attaché principal</b>



Responsable de la commande publique	Rédacteur Ou Attaché	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe ou Attaché principal	<b>Chargé de la commande publique</b>	Rédacteur	Attaché principal
Directeur adjoint au logement et prévention des impayés	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif principal	<b>Responsable du pôle prévention des expulsions</b>	<b>Assistant socio-éducatif de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle</b>
Travailleur social – coordination des actions de prévention	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif principal	<b>Travailleur social – prévention des expulsions</b>	<b>Assistant socio-éducatif de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle</b>
Responsable administratif et financier (DGST)	Attaché	Directeur territorial	<b>Responsable des fonctions transversales (DGST)</b>	<b>Attaché</b>	<b>Attaché principal</b>
Directeur de la jeunesse	Attaché Ou Animateur	Attaché principal Ou Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>Directeur de la jeunesse et des sports</b>	Attaché Ou <b>Conseiller des APS</b> Ou Animateur	Attaché principal Ou <b>Conseiller principal des APS</b> Ou Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Directeur des sports	Attaché	Directeur territorial	<b>Technicien maintenance</b>	Attaché Ou Technicien territorial	Attaché principal Ou Technicien territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Directeur des grands projets	Ingénieur	Ingénieur hors classe	<b>Directeur des grands projets et gestion du patrimoine</b>	Ingénieur	Ingénieur hors classe

Adjoint à la DGST, Directeur des moyens techniques municipaux	Ingénieur	Ingénieur en chef hors classe	<b>Directeur des moyens techniques</b>	<b>Technicien Principal 2ème classe</b>	Ingénieur en chef hors classe
Assistant administratif (urbanisme)	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Assistant administratif (urbanisme)	<b>Adjoint administratif</b> Ou Rédacteur	<b>Adjoint administratif principal de 1ère classe</b> Ou Rédacteur principal de 1ère classe
Journaliste	Attaché	Directeur territorial	<b>Journaliste – rédacteur en chef</b>	Attaché	<b>Attaché principal</b>
Directeur général délégué	Attaché	Attaché hors classe			
			<b>Assistant emplois et compétences</b>	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe
			<b>Technicien énergie</b>	Technicien territorial	Technicien territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe

- **Prend acte** du tableau des emplois, modifié en conséquence.

**Délibéré à l'unanimité le 30 Janvier 2021.**

## **Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Modification de la délibération n°2020-141 du 14 décembre 2020**

- **Abroge** la délibération n°2020-141 du 14 décembre 2020 modifiant le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;
- **Approuve** le règlement du RIFSEEP (annexe 1) et le tableau des groupes de fonctions fixant les montants planchers et plafonds (annexe 2) ci-annexés ;
- **Dit que** les dispositions de la présente délibération remplacent les dispositions antérieures pour les catégories de personnel concernées par le RIFSEEP. Les délibérations pour les autres catégories sont maintenues en l'état.

***Délibéré à l'unanimité le 30 janvier 2021.***

### **Fixation des taux de rémunération horaire des vacations des intervenants**

- **Approuve** la liste des vacations auxquelles pourront recourir les services de la Ville et fixe pour chacune d'entre elles les montants et les conditions de modulation des taux conformément au tableau annexé
- **Précise** que ces taux feront l'objet d'une revalorisation automatique alignée sur l'évolution du SMIC

***Délibéré à l'unanimité le 30 janvier 2021.***

## **SPORTS**

### **Adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES)**

- **Décide** d'adhérer à l'association ANDES et s'engage à verser la cotisation annuelle correspondante au nombre d'habitants,
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion
- **Désigne** M. El Amrani adjoint en charge du développement et de la démocratisation du sport comme représentant de la ville auprès de l'association

***Délibéré à l'unanimité le 30 janvier 2021.***

**Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Trappes et les établissements de l'Externat Médico-Professionnel La Plaine du Moulin (EMPro) et l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique La Boissière (ITEP).**

- **Approuve** la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention.

***Délibéré à l'unanimité le 30 janvier 2021.***

## URBANISME

**Acquisition des parcelles BH 185, BH 187 et BH 189, sises rue de Port Royal, auprès de la Société Civile immobilière de Construction Vente PORT ROYAL – Signature d'une convention de surplomb du domaine public**

- **Décide** l'acquisition auprès de la SCCV PORT ROYAL des parcelles BH 185, BH 187 et BH 189 d'une surface de 187 m<sup>2</sup>, sises 18 rue de Port Royal, pour un montant de 1 €, hors frais de notaire.
- **Décide** d'autoriser le surplomb des parcelles BH 185, BH 187 et BH 189 par les éléments de façades de la résidence PORT ROYAL tels que décrits dans l'acte notarié.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

***Délibéré à l'unanimité le 30 janvier 2021.***

**Bilan annuel de la politique foncière 2020**

- **Approuve** le bilan annuel 2020 de la politique foncière ci-annexé.
- **Autorise** Monsieur le Maire à annexer ce document au compte administratif de la Commune.

***Délibéré à l'unanimité le 30 janvier 2021.***

**Acquisition par préemption de la propriété de Monsieur PUIG sise 5 impasse Julian Grimau**

- **Décide** l'acquisition du bien de Monsieur PUIG, sis 5 impasse Julian Grimau, pour un montant de 580 000 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

***Délibéré à l'unanimité le 30 janvier 2021.***

## **Acquisition du bien sis 77 avenue Paul Vaillant Couturier appartenant à Monsieur Ahmed LAMKADMI**

- **Décide** l'acquisition auprès de Monsieur Ahmed LAMKADMI des parcelles BC 5 et BC 6 d'une surface totale de 256 m<sup>2</sup>, sise 77 avenue Paul Vaillant Couturier, pour un montant de 160 000 €, hors frais de notaire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**Délibéré à l'unanimité le 30 Janvier 2021.**

## **MOTIONS**

### **Mobilisation de la ville de Trappes en solidarité avec le peuple Ouïghour**

- **Approuve à l'unanimité** le projet de motion annexé à la délibération, relatif à la mobilisation de la ville de Trappes en solidarité avec le peuple Ouïghour.

### **Signature du Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires**

- **Approuve à la majorité de 28 voix pour et 10 NPPPV**, le projet de motion annexé à la délibération, relatif au traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN)

-----  
**Le Conseil municipal,**

- **A rendu hommage** à la sergente Yvonne HUYNH âgée de 33 ans qui était originaire de Trappes. Elle avait rejoint en septembre dernier l'opération Barkhane. Une minute de silence a été respectée. Monsieur le Maire informe qu'une salle à l'École Henri Wallon portera son nom.
- **Hommage à d'anciens Elus** décédés Bernard ROCHIN, Marguerite MAUPIED.  
Monsieur Gérard GIRARDON rend hommage à Marguerite MAUPIED.  
Monsieur Guy MALANDAIN rend un hommage plus particulier à Monsieur Bernard ROCHIN.
- **A pris connaissance** de l'information de Monsieur le Maire selon laquelle celui-ci a décidé de mettre fin au détachement de Madame Marie GALES – Directrice Générale Education, Parentalité et solidarité – DGEPS  
La présente information est faite dans les conditions prévues par l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.  
Cette mesure prendra effet le 1<sup>er</sup> jour du 3<sup>ème</sup> mois suivant la présente information, soit le 1<sup>er</sup> Avril 2021.
- **Selon l'article 26, du règlement du Conseil municipal du 14 décembre 2020 création de 2 groupes politiques :**  
Création du groupe communiste et apparentés présenté par Monsieur Gérard GIRARDON - Président – Aurélien PERROT Adjoint et Matthieu BOLZINGER secrétaire.  
Création du groupe pour que Trappes respire ! présenté par Madame Sandrine GRANDGAMBE.

- **Monsieur le Maire apporte une réponse** à Benoit CORDIN concernant les logements de la Ville.
- **Monsieur le Maire apporte une réponse** à la question posée par Monsieur Luc DAUVERGNE au Conseil municipal du 14 décembre dernier, relative aux problèmes de stationnement entre le carrefour de Port Royal et l'Armée Leclerc avec en parallèle la destruction du Pont Cachin.
- **Point d'information** concernant la vaccination Covid en cours.  
Un centre de vaccination est ouvert au vélodrome depuis plus de 15 Jours. La Ville organise toute la logistique pour accompagner les trappistes de plus de 75 ans elle a notamment mis en place un système de navettes. Environ 40 vaccins sont disponibles par semaine.



**Pour extrait certifié conforme,  
Trappes, le 30 janvier 2021**

**Le Maire,**

**Ali RABEH**